



CR DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 2 juillet 2019

L'an deux mil dix-neuf, le deux du mois de juillet à 20 heures, le Conseil Municipal de la commune d'AUBIGNÉ-RACAN, dûment convoqué par Monsieur le Maire le 26 juin 2019, s'est réuni, au nombre prescrit par la loi, dans la salle de la Mairie, en session ordinaire du mois de JUILLET, sous la présidence de Monsieur Philippe LEGUET, Maire.

Etaient convoqués pour le Conseil Municipal :

MM. LEGUET, ANNE, VENTROUX, LEDUC, LEHOUX, LEROY, MARAIS, MOURIER, MARIE, PAPIN et
MMES RENAUD, TYLKOWSKI, HUBERT, LOVAT, MARTINEAU, PICOULEAU, ROINEAU.

Les convocations individuelles comprenant l'ordre du jour, et le compte rendu de la réunion du conseil municipal du 12/06/2019 ont été transmises par écrit aux élus le 26/06/2019.

La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 26/06/2019.

Excusé :

Représentés : Cindy LOVAT donne pouvoir à Régis ANNE. Yves LEHOUX donne pouvoir à Anita MARTINEAU.

Absentes : Manon ROINEAU et Christelle PICOULEAU

1) Désignation du secrétaire de séance

Sur la proposition de Monsieur le Maire, le secrétaire de séance sera Patrick LEROY conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

2) DCM n°2019-46 - Approbation du compte-rendu du 12 juin 2019

Constatant que le quorum est atteint, Monsieur le Maire ouvre la séance à 20 heures, soumet à l'approbation le compte-rendu de la séance du dernier conseil municipal du 12 juin 2019 (et les remarques éventuelles), qui a préalablement été envoyé à chaque conseiller. (*Cf. annexe 1*)

Résultat du vote :

Pour : 13 + 2 pouvoirs

Contre : 0

Abstention : 0

Ce procès-verbal est approuvé, **à l'unanimité des suffrages exprimés.**

3) DCM n°2019-47 – Renouvellement contrat SEGILOG (prestataire informatique mairie)

Le contrat d'acquisition de logiciels et de prestations de services informatiques de la Sté SEGILOG est arrivé à échéance le 14 juin 2019.

M. le Maire présente la proposition de la Société SEGILOG qui s'élève à la somme de 4 167,00 € HT par an pour la partie « Cession du droit d'utilisation » et 463,00 € HT par an pour la partie « Maintenance, Formation », pour la durée du contrat et invite le conseil à délibérer.

Résultat du vote :

Pour : 13 + 2 pouvoirs

Contre : 0

Abstention : 0

Le Conseil Municipal, **après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés,**

- **DECIDE** de renouveler le contrat à compter du 15 juin 2019 pour une durée de 3 ans et autorise le Maire à signer toutes les pièces y afférent.

4) DCM n°2019-48 – Virements de crédits 03/2019 – Budget COMMUNE (MO Travaux de voirie 2019)

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que pour pouvoir effectuer le règlement des honoraires de maîtrise d'œuvre et des travaux liés au marché de voirie 2019, dont la dépense est supérieure au Budget prévisionnel de l'exercice, il est nécessaire d'effectuer les virements de crédits ci-après :

Objet des dépenses	Diminution sur crédits déjà alloués		Augmentation des crédits	
	Chapitre et article	Sommes	Chapitre et article	Sommes
Ajustement budget	020	- 18 516,52	2151 (Route du Lude)	6 046,60
			2151 (Rue du Lude)	8 944,32
			2151 (Rue de la Fontaine)	2 625,60
			2151 (MO / rues du Lude et de la Fontaine)	900,00
	022	-2 500,00	6226	2 500,00

Résultat du vote :

Pour : 13 + 2 pouvoirs

Contre : 0

Abstention : 0

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés,

- **APPROUVE** les virements de crédits indiqués ci-dessus.

5) DCM n°2019-49 – Expérimentation du CFU aux collectivités territoriales volontaires

M. Le maire explique que le compte financier unique (CFU) se substituera au compte administratif établi par l'ordonnateur et au compte de gestion produit par la trésorerie à compter de 2023.

Sa mise en place vise plusieurs objectifs :

- favoriser la transparence et la lisibilité de l'information financière,
- améliorer la qualité des comptes,
- simplifier les processus administratifs entre l'ordonnateur et le comptable, sans remettre en cause leurs prérogatives respectives, au travers de l'unification du compte administratif et du compte de gestion.

En mettant davantage en exergue les données comptables à côté des données budgétaires, le CFU permettra de mieux éclairer les assemblées délibérantes et pourra ainsi contribuer à enrichir le débat démocratique sur les finances locales.

Le CFU s'articulera évidemment avec les autres vecteurs d'information sur les finances locales comme les rapports accompagnant les comptes, les dispositifs de mise à disposition de données ouvertes (« *open data* »), etc.

Les collectivités et leurs groupements candidats à l'expérimentation devront appliquer l'instruction budgétaire et comptable M57 au plus tard le premier exercice d'expérimentation du CFU, soit le 1er janvier 2021.

En effet, les collectivités comme Aubigné-Racan disposeront d'un référentiel M57 abrégé disponible pour le 1^{er} janvier 2020. Elles pourront expérimenter le CFU à partir de l'exercice 2021 (vague 2).

Vu l'article 242 de la loi de finances initiale pour 2019 ouvrant l'expérimentation du CFU aux collectivités territoriales ou à leurs groupement volontaires, définis à l'article L. 5111-1 du CGCT,

Vu la demande de la Trésorerie de Montval sur Loir sollicitant la commune pour expérimenter le CFU sur les exercices 2021 et 2022,

Résultat du vote :

Pour : 13 + 2 pouvoirs

Contre : 0

Abstention : 0

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés,

- **ACCEPTÉ** que la collectivité se porte candidat pour l'expérimentation du CFU et de la M57 abrégée.
- **AUTORISE** M. le Maire à signer le formulaire de candidature.

6) DCM n°2019-50 – Longueur de voirie classée dans le domaine public communal

Pour faire suite à la création des voiries par l'acquisition, le 01/01/2006, des parcelles AL 148, AL 129 et AL 130, Monsieur le Maire propose de classer ces voies dans le domaine public communal :

- VC n°14 route du Gravier pour 104 mètres puisqu'à l'origine la VC 14 - De la RD 194 à la RD 305 mesurait 2 075 mètres à laquelle, il faut déduire 146 mètres (AL 136 appartenant à la Sté PREMIER TECH) et ajouter 250 mètres, nouvelle portion de voie communale 14.

La longueur actualisée de la voirie communale est de 49 133 + 104 mètres linéaires.

Résultat du vote :

Pour : 13 + 2 pouvoirs

Contre : 0

Abstention : 0

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés,

- **DÉCIDE** d'avaliser la nouvelle longueur de voirie arrêtée à 49 133 + 104 mètres linéaires, pour la prise en compte dans l'attribution des dotations d'Etat;
- **CHARGE** Monsieur le Maire ou son représentant d'en aviser les services préfectoraux et du cadastre.

7) DCM n°2019-51 – Avis sur l'arrêt de projet du PLUi

Monsieur le Maire expose :

Le conseil communautaire de la Communauté de Communes Sud Sarthe a prescrit l'élaboration de son Plan Local d'Urbanisme intercommunale (PLUi) par délibération en date du 3 juillet 2017, définissant les objectifs poursuivis, les modalités de la concertation et de la collaboration.

Par délibération en date du 8 février 2018, le conseil communautaire de la Communauté de Communes Sud Sarthe a modifié le périmètre de la procédure du 3 juillet 2017. L'article L153-14 signifie qu'il revient au Conseil Communautaire d'arrêter le projet de PLUi.

Monsieur le Maire présente le projet du PLUi aux conseillers et leur rappelle qu'ils doivent au titre de l'article L153-15 du Code de l'Urbanisme émettre un avis concernant les dispositions réglementaires et les orientations d'aménagement et de programmation qui y figurent.

Ainsi, il en ressort :

- La délimitation de la zone urbaine du centre bourg a été largement diminuée par rapport au PLU de la commune existant. Notamment, certains terrains appartenant à des particuliers ne sont plus constructibles.
- La densification de la zone urbaine a été modifiée et est passée à 17 habitations à l'hectare, ce qui fera des parcelles de 588m² maximum.
- Avant, la finalisation du PLUi, toutes les demandes de viabilisation de permis accordés restent valables.

- Sur les zones humides, des contraintes seront à respecter.

Après présentation et discussion, Monsieur le Maire propose :

- de passer au vote ce projet.

Résultat du vote :

Pour : 0

Contre : 9 (TYLKOWSKI, MOURIER, MARAIS, PAPIN, LEDUC, HUBERT, MARTINEAU, LEROY, MARIE) +1 pouvoir (LEHOUX)

Abstention : 4 (LEGUET, ANNE, VENTROUX, RENAUD) +1 pouvoir (LOVAT)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à la majorité des suffrages exprimés,

- **DONNE** un avis défavorable à ce projet.

8) Information sur la décision de demande de subvention au titre de la DETR 2019 dans le cadre de la mise en place du système de vidéo protection

M. le Maire fait part de la décision favorable reçue pour la demande de subvention au titre de la DETR 2019 dans le cadre de la mise en place du système de vidéo protection accordée pour 40 000,00 €.

9) Compte-rendu de la commission « Travaux » du 13/06/2019

M. LEGUET donne lecture du compte rendu de la commission « Travaux » du 13/06 dernier qui vient de vous être transmis.

La synthèse des travaux est donc présentée :

Bâtiments concernés	Nature des travaux	E/ses retenues	Montant TTC
Stade	Réparation et changement des lampes des projecteurs	CITEOS	1 667,99€
Garderie	Mise en place de rideaux coulissants occultant pour le dortoir	DELANOUE	1 600,93€
Bibliothèque	Réparation du mur du hall d'entrée	CREA PEINTURE	837,30€
RAMPE (relais assistante maternelle parents enfants)	Mise en place d'une VMC (ventilation mécanique à simple flux)	PASTEAU	2 226,98€
Salle polyvalente	Remplacement des vitrées cassées suite à des dégradations (vandalisme)	DELANOUE	627,78€
Ecole publique	Changement de plaques des sous-plafonds et isolation Remplacement des luminaires dans les salles de motricité, informatique et de bibliothèque (devis à solliciter après accord du CM ce jour)	CHASLES-BOSTEAU	10 632,00€
Eglise	Réfection des soubassements de murs intérieurs et des pierres de voûte	GAUSSERES	25 340,94€
Complexe sportif	Aménagement de deux aires de terrains de pétanque pour une surface totale de 1 155m ² Réalisation pourtour des terrains (rondins de bois) Création de 2 allées	BARDET TP	19 445,40€
		ESPACE BOIS ET DECORATION	1 238,16€
		BARDET TP	920,70€
Vidéoprotection	Commande de mâts pour support de caméras	CITEOS	8 913,95€
Accueil périscolaire	Terrassement Dallage béton Installation de jeux (portique balançoire, jeux sur ressort, toboggans)	BARDET TP	6 324,24€
		EUROFLEX	3 412,80€
		PROLUDIC	6 441,96€

L'ensemble de ces travaux ont été validés par le Conseil Municipal à l'unanimité.

M. VENTROUX remercie toutes les personnes qui l'ont suppléé pendant son absence pour maladie ainsi que M. POUPARD, responsable technique.

10) Cartes de remerciement

M. le Maire donne lecture d'une carte de remerciement suite au décès de Mme Madeleine TAILLECOURT.

M. le Maire donne lecture d'une carte de remerciement suite au décès de Mme Paulette HURTELOUP.

11) Questions diverses à ajouter

Pont de Varennes

M. le Maire fait part des mesures prises pour interdire l'accès au pont, suite à l'arrêté permanent n°69-1994 en date du 16 décembre 1994 pris par M. BEAUDOIN OCTAVE, maire de l'époque, qui reste en vigueur, d'autant que des vols de pierres constituant les remparts du pont ont été volées par 3 fois sur une longueur d'environ 30 mètres ces dernières semaines et au cours des week-ends.

De ce fait, le pont est encore plus fragilisé et dangereux.

Trois pierres ont été mises afin de supprimer l'accès.

Des panneaux indicatifs et l'arrêté a été remis en place.

Un dépôt de plainte va être fait en gendarmerie.

Un constat d'huissier va être établi en commun avec la commune de Vaas.

Il est proposé par le conseil municipal de faire passer un article sur la presse en partenariat avec la commune de Vaas.

M. le Maire demande aux élus, s'ils ont des questions diverses à ajouter à l'ordre du jour ?

- Mme HUBERT demande aux élus, s'ils sont d'accord pour ajouter à l'ordre du jour le point sur le radar de la route du Lude ?

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité des membres présents que cette question soit mise à l'ordre du jour.

a. Radar route du Lude

Mme HUBERT signale que le radar ne fonctionne toujours pas.

Un nouveau mât doit être installé courant juillet.

- M. MARIE demande aux élus, s'ils sont d'accord pour ajouter à l'ordre du jour le point sur la mise en place d'un ralentisseur ou de chicanes rue du Dr Renaud?

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité des membres présents que cette question soit mise à l'ordre du jour.

b. Mise en place d'un ralentisseur ou de chicanes rue du Dr Renaud

M. MARIE demande s'il serait possible d'installer un ralentisseur ou des chicanes rue du Dr Renaud, devant chez le docteur EVRARD.

Cette demande sera étudiée par la commission voirie.

- M. MOURIER demande aux élus, s'ils sont d'accord pour ajouter à l'ordre du jour le point sur les travaux rue de la Fontaine?

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité des membres présents que cette question soit mise à l'ordre du jour.

c. Travaux rue de la Fontaine

M. MOURIER Informe que suite aux travaux rue de la Fontaine, le marquage au sol pour les piétons est enlevé.

Le service technique se chargera de faire le nécessaire pour les remettre en place dès que possible.

12) Rappel de la date de la prochaine réunion

Conseil Municipal :

- M. le Maire rappelle la date du prochain conseil municipal qui aura lieu mardi 3 septembre 2019 à 20h dans la salle de la Mairie.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire lève la séance à 21 heures 30.

**Le secrétaire de séance,
Patrick LEROY**

**Le Maire,
Philippe LEGUET**